

Sur le Front...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[92] (2004)**

Heft 1480

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282685>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sur le Front...

Les gynécologues genevois au secours de leurs patientes ?

En visite dernièrement chez mon gynécologue, un avis me rappelle que désormais, les Suissesses n'ont plus droit qu'à un frottis vaginal remboursé tous les trois ans. Espérons que nos autorités savent ce qu'elles font et que la mortalité par cancer du col ne va pas « bondir ». Le même avis m'informe également qu'un tas d'autres prestations sont dangereusement remises en cause par l'introduction du nouveau tarif médical Tarmed. D'ailleurs, les gynécologues militant-e-s ont décidé de ne pas laisser faire cette horrible chose et de résister. Il faut donc, si l'on veut se faire contrôler et soigner, signer une décharge indiquant que l'on prend le risque de ne pas se faire rembourser totalement puisque notre médecin, protecteur-trice de notre santé, part en guerre contre une diminution des prestations et continue de pratiquer comme si Tarmed n'était pas entré en vigueur.

Sauf que, le non-remboursement du contrôle annuel du col de l'utérus n'a rien à voir avec Tarmed et ce que les gynécologues dénoncent, ce ne sont pas tant les restrictions en matière de prestations fournies au/à la malade que la baisse des prix des actes médicaux. Ainsi, en faisant un amalgame entre moins de prestations et Tarmed, les gynécologues défendent avant tout leurs propres intérêts. Reste à démontrer que leurs intérêts sont aussi ceux de leurs patientes ! Rien n'est moins sûr. En revanche, l'espèce de décharge que toute patiente est obligée de signer, peut-être au risque de ne pas se faire rembourser, ressemble un peu à une prise d'otage!

EJ-R

Des résistances au droit légal à l'avortement

Le régime du délai (la loi permettant aux femmes d'avorter à l'intérieur des 12 premières semaines de la grossesse) est maintenant appliqué depuis plus d'un an. Dès l'entrée en vigueur des articles révisés du Code pénal, le 1^{er} octobre 2002, l'Association suisse pour le droit à l'avortement et à la contraception (ASDAC) s'est fixé comme objectif de suivre de près son application pratique dans les différentes régions de Suisse. Début 2004, l'ASDAC constatait que malgré l'entrée en vigueur du régime du délai, le corps médical et les autorités de différents cantons, notamment Glaris, Vaud, Zurich et le Tessin, ont voulu continuer à exiger un deuxième avis médical pour les interruptions de grossesses de plus de 12 semaines. Cependant, aucune prescription de ce type n'est prévue dans le Code pénal. L'Union suisse pour décriminaliser l'avortement (USPDA) a, à ce sujet, déposé plainte contre le canton de Zurich auprès du Tribunal fédéral et obtenu gain de cause en octobre 2003. Les cantons concernés ont dû adapter leurs règlements à cette décision. Cela signifie en clair que dans tous les cantons de Suisse, on peut procéder à l'interruption volontaire de grossesse de plus de 12 semaines sans un deuxième avis médical.

Par ailleurs, l'ASDAC a pu constater que les services de santé publique ont, d'une manière générale, adapté le dossier que les médecins doivent remettre aux femmes (selon l'art. 119 al. 2). Les services qui offrent gratuitement informations et soutien sont, certes, indiqués de manière précise. Or, en y regardant de plus près, on remarque que certaines de ces listes sont problématiques. En effet, il est encore fréquent dans plusieurs cantons que les adresses d'organisations qui sont

connues pour être opposées au droit à l'avortement figurent parmi les adresses communiquées par les autorités. L'intention est claire: on veut tenter d'influencer les femmes afin qu'elles renoncent à interrompre leur grossesse. Les organisations qui agissent dans ce sens sont en contradiction avec le libre choix des femmes. Il y a donc du travail à faire de ce côté-là.

Soutien au Bureau cantonal de l'égalité valaisan

Lundi le 1^{er} mars, des femmes et des hommes se sont réuni-e-s à Sion pour discuter de l'avenir - ou du non-avenir - du Bureau cantonal de l'égalité. Ces personnes avaient en commun d'avoir été choquées par l'annonce brutale faite par Wilhelm Schnyder, conseiller d'Etat chrétien-social en charge des finances, d'une possible disparition du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes, dans une période où il est pourtant évident que l'égalité n'est pas encore une réalité dans ce pays. Ces personnes représentent des milieux divers, des partis politiques, des associations, des citoyen-ne-s réuni-e-s par leur rejet d'une mesure drastique et leur volonté de promouvoir la réalisation d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes de ce canton. Elles ont ainsi décidé de s'organiser pour soutenir le Bureau cantonal dans la tourmente qu'il connaît actuellement. Il s'agit d'une alliance citoyenne au-delà des partis et des clivages idéologiques dont le but est de promouvoir l'idéal humaniste de l'égalité, de la complémentarité, de l'équité. Les personnes intéressées peuvent se renseigner ou s'inscrire à l'adresse suivante : egalsoutien@bluemail.ch

Vous pouvez acheter ou commander l'émission dans les librairies suivantes

Genève

L'Inédite
Rue Saint-Joseph 15
1227 Carouge
Tél. 022/343 22 33

La Comédie de Genève
Bd des Philosophes 6
1205 Genève
Tél. 022/320 50 00

Librairie du Boulevard
Rue de Carouge 34
1205 Genève
Tél. 022/328 70 54

Neuchâtel

La Méridienne
Ru du Marché 6
2302 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032/928 01 36

Valais

Librairie la Liseuse
Rue des Vergers 14

Vaud

Librairie Basta !
Rue du Petit-Rocher 4
1000 Lausanne 9
Tél. 021/625 52 34

Françoise Gaudard
César-Roux 4
1005 Lausanne

Librairie Parenthèses
Rue du Lac
1400 Yverdon

Galerie de la Cité
Rue de la Barre 6
1005 Lausanne

Basta !
BSFH2 Université de Lausanne
1015 Lausanne

Jura bernois

Meyer Tabac
Place du Marché
2610 St-Imier

Ruth Metzler, égérie des féministes, qui l'eût cru ?

Mais qui aurait imaginé que cette Ruth-là réveillerait, un jour, le mouvement féministe ? L'élection du Conseil fédéral semble, encore une fois, avoir mis en lumière la structure gentiment patriarcale de notre bonne Helvétie. Comme la non-élection de Christiane Brunner il y a dix ans, l'éviction d'une femme du gouvernement a donné lieu à une vague de protestations. Peut-être moins par l'attachement des femmes à Ruth Metzler que par le sentiment que cet événement politique venait couronner toute une série de mesures dont les femmes sont les principales victimes. Par ailleurs, la composition du Conseil fédéral comporte aussi une forte charge symbolique qui a permis, ici, de réunir un front large enjambant la Sarine et unissant même certaines femmes de gauche... et de droite. On pourrait penser que la position féministe sur la non-réélection de Ruth Metzler est relativement simple à définir : « On ne regrette pas le départ de Ruth Metzler, mais on se demande pourquoi il n'y a plus qu'une seule conseillère fédérale. » Ainsi, il n'est pas question de se demander en quels termes Ruth Metzler défendait la cause des femmes au gouvernement, mais plutôt d'exiger comme principe une représentation démocratique de celles qui constituent plus de la moitié de la population.

Lutte partisane ou sororité ?

Pourtant, force est de constater que cette position est très débattue dans plusieurs partis politiques et sous l'impulsion de femmes qui se demandent comment accorder les positions spécifiques qu'elles pourraient adopter en tant que femmes et celles qui sont prises par les partis, ceux-ci étant bien évidemment composés en majeure partie d'hommes. Ainsi, un homme de gauche, adhérant à

certaines positions féministes, n'est-il pas plus utile à la cause des femmes qu'une femme politique plutôt anti-féministe ? Dans la gauche, et la gauche de la gauche notamment, il semble qu'il y ait eu ces dernières années un consensus pour accepter la primauté des choix politiques. Ce qui n'excluait pas la possibilité pour des groupes féminins de lutter, à l'intérieur ou en dehors des partis, sur des positions spécifiques. Mais certains se demandent aujourd'hui si ce n'est pas ce genre de choix qui a petit à petit désolidarisé les mouvements féministes issus des années 60. N'a-t-on pas, à tort, fait passer la sororité après la lutte partisane ? D'un autre côté, on peut se demander quelle sororité est en jeu quand on pense à ce que la politique de Ruth Metzler a imposé aux migrantes. Ou encore celle que Micheline Spoerri, à Genève, a fait subir aux manifestantes anti-G8. Le débat est ouvert et il sera intéressant de voir comment les femmes engagées dans les différents partis règlent ce dilemme. Il est réjouissant de voir que ce nouveau Conseil fédéral a au moins pour mérite de fédérer contre lui un front large de femmes à qui personne ne pourra plus faire croire que tout est acquis.

MC

Veiller devant le Palais fédéral pour protester

Depuis le 8 mars, des femmes veillent symboliquement devant le Palais fédéral en réaction à l'élection d'un Conseil fédéral non représentatif de leurs intérêts. Elles veilleront jusqu'en décembre 2004, à la date de la prochaine élection du Conseil fédéral. Le stand de « La veille des femmes » assurera la pérennité et la visibilité de leur protestation et permettra la médiatisation du mouvement. Il deviendra aussi un lieu d'échanges et de dialogues entre femmes, le monde poli-

tique et leurs organisations. Autour de cette présence permanente, toutes sortes d'actions et de manifestations pourront être mises sur pied dans un esprit d'ouverture. Pour assurer la veille, il suffira que deux femmes au minimum s'inscrivent comme responsables d'une journée (24 heures) et l'organisent en toute liberté, à la seule condition de respecter l'esprit du mouvement et de défendre les thèmes de revendications choisis pour la journée du 8 mars : la révision de la 11^e révision de l'AVS, l'assurance maternité et une représentation démocratique des femmes en politique. Toutes celles qui s'intéressent à ce projet peuvent s'inscrire au 021/320 32 69 ou au veilleedesfemmes@bluewin.ch.

Pour suivre la veille :

www.laveilledesfemmes.ch ;

frauenwache.ch ; lavegliadelledonne.net

L'union fait la force

« Etre femme aujourd'hui ». Tel est le nom d'une nouvelle association apolitique regroupant des femmes de tous les horizons, de toutes les cultures et de tous les âges qui vient de se créer en Suisse romande sous l'impulsion de la reporter Laurence Deonna, suite à l'élection du Conseil fédéral du 10 décembre. Son but principal est de « susciter des rencontres formatrices avec des personnalités féminines exceptionnelles du monde entier et de différentes cultures, et de stimuler ainsi des vocations, tout particulièrement dans la jeune génération ». L'association regroupe déjà à ce jour plus de 500 membres et sa première invitée était l'avocate française Gisèle Halimi.

Information : 022 807 12 97

ou efa.ge@bluewin.ch •